

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 5 avril 2019

6^{ème} Commission

N° CP-2019-4-6-4

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Attractivité des Territoires

SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU BALLON D'ALSACE

PARTICIPATION STATUTAIRE AU FONCTIONNEMENT 2019

Résumé : Le présent rapport a pour objet le versement du solde de 104 400 € sur la participation statutaire aux dépenses de fonctionnement 2019 du Syndicat Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA).

1. Rappel de l'engagement statutaire du Département

Le Département soutient les 4 syndicats mixtes de montagne dont il est membre :

- Syndicat Mixte d'aménagement du site du Lac Blanc,
- Syndicat Mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster Hautes-Vosges : sites du SCHNEPFENRIED, du TANET et du GASCHNEY,
- Syndicat Mixte d'aménagement du Markstein Grand Ballon : sites du MARKSTEIN et du GRAND BALLON,
- Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA).

Ce soutien se traduit par :

- une aide statutaire au fonctionnement et aux investissements courants annuels,
- un appui financier aux projets d'investissement non courants à travers un conventionnement.

Lors du vote du budget primitif 2019, l'Assemblée départementale a inscrit un montant de crédits de paiements de 749 000 € en fonctionnement, dont 204 400 € pour le SMIBA (un acompte de 100 000 € a déjà été versé le 14 janvier 2019 après le vote du budget primitif).

2. Situation d'urgence du SMIBA

Le SMIBA vient de nous alerter sur la situation de trésorerie extrêmement délicate qui ne lui permet plus d'honorer les factures du Syndicat qui s'élèvent à ce jour à 300 000 € et celles de la Régie estimées à 150 000 €.

Pour permettre au SMIBA de faire face à ses dépenses obligatoires immédiates (salaires et charges, emprunts, ...), et sachant qu'une nouvelle ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire sera ouverte, le Département du Territoire de Belfort va proposer lors de sa prochaine Commission Permanente, le versement du solde de sa participation 2019 soit 104 400 €.

Le SMIBA sollicite le Département du Haut-Rhin pour lui verser de suite, à l'instar du Département du Territoire de Belfort, le solde de sa participation 2019, soit 104 400 €.

L'avenir du SMIBA étant fortement compromis, le Département du Territoire de Belfort a lancé un audit financier et un audit patrimonial. Les conclusions de ces expertises devraient être rendues d'ici la fin du second semestre 2019.

En conclusion, je vous propose :

- d'attribuer le solde de la participation statutaire de 104 400 € au Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA) et d'autoriser le versement en une seule fois, portant la participation statutaire au titre de 2019 à 204 400 €,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 6561 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT